



SMIAEP
région Tournan

Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de la région de Tournan-en-Brie

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 Juillet 2022 à 18h00, le Comité Syndical du SMIAEP de la région de Tournan, légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil du SIETOM, 45 route de Fontenay, à Tournan en Brie (77220), en assemblée générale, sous la présidence de Monsieur USSEGLIO-VIRETTA Guy, Président du Syndicat.

Etaient présents :

GIOTTI Salvatore, Délégué titulaire de Bernay-Vilbert ; **CHANUSSOT Jean-Marc**, Délégué titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquetaine) ; **METIVIER Jean-Michel**, Délégué suppléant CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Courquetaine) ; **ANTOINE Emmanuel**, Délégué titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Chaumes en Brie) ; **MARTIN Pierre**, Délégué suppléant CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Argentières) ; **BRAC DE LA PERRIERE Guillaume**, Délégué titulaire de Châtres ; **ROSSILLI Patrick**, Délégué titulaire de Fontenay-Trésigny ; **USSEGLIO-VIRETTA Guy**, Président-Délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; **RENAUDET Denis**, Délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; **BOUVELE Daniel**, Délégué titulaire de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; **BIMBASIC Slobodan** Délégué suppléant de Mortcerf ; **RICHARD Rolande**, Déléguée titulaire de Presles-en-Brie ; **HARAND Jérôme**, Délégué suppléant de Presles-en-Brie ; **CUYPERS Marc**, Délégué titulaire du SIAEP de la Houssaye-en-Brie ; **GAUTIER Laurent**, délégué titulaire de Tournan-en-Brie ; **SONTOT Alain**, Délégué titulaire de Tournan-en-Brie ; **FOLLIOU Pascal**, Délégué suppléant de Tournan-en-Brie ; **BOUSSARD Alain**, Délégué titulaire de Vaudoy en Brie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient invités :

Mme VIVA Odile, Trésor Public, absente ;

M. FRANCOIS Fritz, responsable de l'Agence Suez Eau France Brie Comte Robert, présent ;

M. BRÜCKERT Loïc, Ingénieur Bureau d'Etudes Ingéni'Eau, absent.

Absents excusés :

CASIER Patricia, Déléguée titulaire CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX (Beauvoir) ; **PRESSON Bernard**, Délégué titulaire de Mortcerf ; **BONNIN Patrick**, Délégué titulaire de Presles-en-Brie.

Secrétaire de Séance désigné : Pascal FOLLIOU ; Délégué suppléant Tournan-en-Brie

Avaient donné pouvoir : ----

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h07 et demande à une personne de l'assemblée de bien vouloir assurer le secrétariat de la séance. Monsieur Pascal FOLLIOU, délégué suppléant de Tournan-en-brie, se propose pour assumer cette tâche. Sa candidature est collégalement retenue par les Membres présents et validée par le Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 23 mars 2022
- RAD Suez Eau France distribution 2021 /RPQS 2022 distribution/transport
- Bilan de fonctionnement 2021 SUEZ Eau France (LSAM et extension Brie Centrale)
- Questions diverses

Point 1 – COMPTE RENDU DU 23 mars 2022

Le Président demande s'il y a des commentaires sur ce compte rendu ? (non)

En l'absence de demande de prise de parole, le Président met donc ce compte rendu aux voix.

Mis aux voix, le compte rendu de la séance du 23 mars 2022 est adopté à l'unanimité et le Président remercie l'assemblée.

Point 2 – RAD Suez Eau France 2021/RPQS 2022 distribution/transport

Le Président informe l'assemblée qu'il va être procédé à la présentation du RAD distribution/transport 2021 et qu'un certain nombre de questions ont été posées par un collègue de Presles-en-Brie (M. Harand) auxquelles nous répondrons pendant le déroulé de cette séance. Le Président passe la parole à M. Fritz François, notre délégué et responsable de l'Agence Suez Eau France afin qu'il procède à une présentation des RAD pour la partie distribution et transport.

Monsieur Fritz François prend la parole et procède à une présentation synthétique de ce RAD 2021 distribution/transport (350 pages environ) et informe l'assemblée qu'il répondra à toutes les questions qui pourront être posées durant cette présentation.

Le Président rappelle qu'il y a le RAD sur la distribution qui lui concerne les 5 communes (Tournan, Presles, Liverdy, Courquetaine et Gretz) et pour la partie gros transport les communes 1^{er} tronçon liaison Seine Amont Marne (Varenes Jarcy, Gretz) et ensuite le tronçon dit Brie Centrale.

M. Fritz François reprend la parole et procède à la présentation :

DISTRIBUTION

Patrimoine du Syndicat :

- 125 079 mètres linéaire de canalisation ;
- 1 522 accessoires (vannes, purges, ...) ;
- 4 réservoirs : Gretz-Armainvilliers, Tournan-en-Brie, Presles-en-Brie et Courquetaine qui correspondent à une capacité de stockage pour le Syndicat de 1 490 m³ ;
- 1 surpresseur qui alimente la commune de Courquetaine ;
- 6112 branchements ;
- 6 005 compteurs (différence entre branchements et compteurs - exemple : sur un poteau incendie il y a un branchement mais il n'y a pas de compteurs) ;
- un bon indice de connaissance linéaire de réseau : note de 112/120. Le patrimoine est maîtrisé.

Bilan hydraulique :

Sur la partie hydraulique, si vous vous rappelez bien l'année dernière, le Président avait tiqué sur le rendement réseau. Cette année, je l'affiche un peu plus clairement par ce qu'il est en évolution. On a gagné 10 points au niveau du rendement.

Les volumes :

- Volume livré (volume flat) : 1 446 451 m³. Entre 2020 et 2021 quasiment le même volume livré sur le Syndicat.
- Volume consommé : 1 106 659 m³ soit une augmentation de plus de 10%
- Indice linéaire de pertes : 7.28 m³/km/jour. En diminution
- Rendement 77.02 soit une augmentation de 10 points. Cela s'explique par la mise en place de la sectorisation qui nous a permis de mieux identifier les endroits où ça fuit et de réparer beaucoup plus vite. La sectorisation était une attente forte de Suez.

Qualité d'eau :

L'eau qui arrive au Syndicat est un mélange : eau de seine 70% et 30% eau de la nappe du Champigny.
Après lecture de tous les paramètres d'analyses ce qu'il est important de retenir c'est que la qualité de l'eau est quasiment irréprochable – 100% de conformité bactériologique- comme en 2020.

Exploitation des ouvrages :

Sur l'activité d'exploitation on a observé que l'on a moins de fuites (-22%) sur le réseau de distribution. Ce qui s'explique par un hiver 2021 clément (pas de période de gel et de dégel qui peut provoquer des casses de canalisation). Activité assez linéaire sur la partie réseau de distribution.

Sur la partie recherche de fuites, on a ausculté 53 km, sur les 125 km de canalisations, soit plus d'un tiers du syndicat a été vu en recherche de fuites. Ce qui a donné, pour l'année 2021, l'identification et la réparation de 8 fuites canalisations et 9 fuites branchements. En astreintes, on a eu 37 interventions sur le réseau et 3 sur les usines.

Le Président demande à ce que l'on précise les interventions astreintes et qu'elles sont les causes.

Réponse de M. François : fuites branchements, casse canalisations ou compteurs qui se bloquent. Je me rappelle que l'an dernier au mois d'avril, on nous a appelé pour une fuite importante à Gretz-Armainvilliers au niveau du pont de la SNCF qui a commencé à 21h et qui a fini le lendemain matin à 6h00. Sur les usines, c'est soit des alarmes et souvent des intrusions.

Faits marquants :

Pour la sectorisation, c'est 12 chambres de comptage (Gretz-Armainvilliers, Tournan et Presles) qui ont été mises en place au niveau du Syndicat.

Historiquement, sur ce syndicat, il n'y avait qu'un seul point de livraison donc un seul compteur pour l'ensemble du syndicat. Ce qui veut dire que jusqu'à 2021, quand on voyait des volumes qui augmentaient on ne savait pas où chercher. Depuis, et suite à une étude hydraulique qui a permis d'identifier exactement les zones d'installation des chambres de comptage, on a 12 points qui nous permettent d'identifier exactement les zones, de mieux cibler les investigations et d'être plus réactifs. Il faut savoir que les données émises par ces points de comptage sont suivies à la journée, voir même à la demi-journée, lorsqu'on constate une hausse.

Lors d'un prochain comité syndicat, et au vu des courbes que je vous présente, je propose de faire un zoom sur les bénéfices de la sectorisation si le Président en est d'accord. Proposition retenue par le Président.

Partie clientèle :

- 5 529 clients
- 1138 818 m3 vendus

Ce qui importe ici, c'est le volume dégrévés, 14 143 m3. De fois moins de volumes dégrévés en 2021 qu'en 2020 ce qui s'explique par une absence de fuite après compteurs

Avez-vous des questions avant que je passe à la partie réseau transport ? (non).

LE RESEAU TRANSPORT

M. François rappelle une demande de M. Cuypers qui demandait à avoir plus de données sur le réseau de transport et comme je viens chaque année je m'en souviens.

Le réseau de transport commence à Varennes Jarcy et s'arrête du côté de Vaudoy-en-Brie soit plus de 90 km de réseau de transport en diamètre 500 ce qui est assez conséquent.

Ce qu'on surveille en continu, c'est la consommation de chlore. La consommation de chlore sur la bache de Brie et sur la bache de Gretz. Pourquoi suit-on cette donnée-là de près, c'est un suivi pointu car il s'agit d'un paramètre de qualité qui nous permet de dire si, en cas d'augmentation, il y a un risque bactériologique ou pas. Moyenne des consommations à plus de 0.30 mg/l en chloration aussi bien sur la bache de Brie que sur la bache de Gretz. Pour mémoire on a déjà l'accès varennes, la bache de Brie, la bache de Gretz et la distribution vers les communes.

INTERVENTION SUR LES INSTALLATIONS

Surpresseur LSAM

- Maintenance du poste haute tension
- Maintenance du système de climatisation
- Dans le but de fiabiliser la désinfection de l'eau au niveau du LSAM, le système de chloration a été renouvelé
- Une cage de protection a également été installée autour de l'armoire de chlore du site des surpresseurs LSAM à Brie Comte Robert.

Surpresseur de Gretz

- Maintenance du poste haute tension
- Maintenance du système de climatisation
- Dans le cadre de la maîtrise des risques liées aux bouteilles de chlore une cage de protection a été installée autour de l'armoire de chlore du site de surpresseur de Gretz.
- RVT-réparation pompe PBC03
- Réparation groupe froid surpresseur
- Révision centrale incendie avec réparation bloc évacuation

Pour la bache de Brie, tout le poste de chloration a été revu pour le fiabiliser. Pose d'une gamme d'équipements plus performante.

Le Président rappelle que la mise en route de la bache de brie s'est effectuée au printemps 2001. Ce sont des installations qui ont, à peu près 21 ans.

M. François rappelle que la bache de Brie est une installation classée donc la chloration doit être sous protection contrairement à la bache de Gretz. Maintenant, l'Etat nous demande que les installations et les bouteilles de chlore soient protégées afin d'éviter, qu'en cas d'accès, les intrus puissent avoir accès à ces produits. Directive eau potable à venir en ce sens d'ici 2-3 ans. Brie était déjà protégé et Suez a pris de l'avance et l'a fait sur la bache de Gretz car régulièrement on a des idiots qui rentrent sur le site et détériore et tags.

Sur ces installations-là, il y a des travaux à venir, qui ont commencés cette semaine, aussi bien à Varennes Jarcy, qu'à Brie et à Gretz, soit plus de 2 mois et demi de travaux, pour améliorer le fonctionnement des installations.

A Varennes Jarcy : des pompes vont être changées et on va remettre en service l'accélérateur.

A Brie : changement du stabilisateur d'entrée.

A Gretz, modification de l'automatisme.

Mais surtout, le plus important, va être fait sur la Brie Centrale où l'on va procéder au changement du système de régulation. Pour les gens techniques actuellement on a une régulation débitmétrique. Je vais prendre, comme exemple, la commune de Fontenay. Elle est assez atypique car elle a deux consignes de débit 60 et 90 m³/h. C'est-à-dire que, quand la Commune a un besoin elle demande à la bache de Gretz de lui envoyer 60 m³/h. Donc la bache ouvre une vanne et envoie les 60 m³/h mais elle ne contrôle pas que la Commune de Fontenay reçoit bien ces 60 m³/h et s'il y a des pertes il n'y a pas de vérification possible. Les travaux qui vont être faits sur la partie Brie Centrale vont permettre ce contrôle et la correction de la différence, si nécessaire, sera automatique. Grosse modification très attendue et initialement prévue dans le cahier des charges du constructeur que celui-ci n'a pas su faire. Le Président répond, on va le dire comme ça...

M. François demande : des questions ?

Madame Richard, Presles en Brie : Et maintenant ils savent faire ?

M. François : non, c'est une autre entreprise. Suez l'accompagne dans le cadre de cet aménagement et depuis 2018 on travaille avec afin de voir comment il est possible d'améliorer cette régulation et là, on ne sera plus en consigne de débit, on sera sur une consigne de pression, ce qui est plus logique.

Le Président rappelle que c'est ce qui avait été demandé au départ dans le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre. C'est ce que l'entreprise retenue pour ce travail, n'a pas su faire. En clair on est ennuyé, et le mot est faible. Et depuis le début, on est donc obligé de piloter à vue et d'intervenir depuis Montgeron alors que ce n'est pas le but.

M. François précise que le pilotage est fait manuellement alors que là on pourra l'automatiser pour les Communes concernées.

M. Cuypers rappelle qu'il avait demandé, l'an dernier, qu'on fasse un état des lieux de toutes les entrées dans nos Communes et sorties Brie Centrale (les stabilisateurs de débit et les chlurations), soit dressé. Est-ce que cela a été fait durant la campagne ? Parce que là on arrive au bout d'une dizaine d'années, les années passent et que la durée de vie est relativement est restreinte. Il serait bien qu'un état des lieux soit établi, vu que ce sont des coûts portés par les Communes, et que l'on sache s'il y a des choses à envisager et des améliorations à apporter dans les années à venir.

M. François indique que ça été fait en 2021 et refait cette année. Il faut savoir que systématiquement, une visite pédestre de toutes les chambres de comptage est effectuée. De plus pendant les travaux de la Brie Centrale tous les chambres et stabilisateurs vont être regardés le but étant d'adresser un courrier à chaque Collectivité pour rappeler les devoirs de chacun (commune/syndicat). Pour rappel vous avez un compteur, un stabilisateur, un clapet anti-retour, la limite du syndicat s'arrête au compteur. Ce qui veut dire que le stabilisateur et le clapet anti-retour sont à la charge de chaque commune.

M. Cuypers signale que toutes les communes n'ont pas souvent les compétences et qu'il serait bien de leurs expliquer dans un courrier ce qu'elles doivent faire.

M. François valide et rappelle que les 18 chambres ont été vues entre avril et mai et seront revues entre septembre et octobre de cette année et que le courrier sera adressé après les travaux et le rapport qui sera établi.

Le Président informe l'assemblée qu'un certain nombre de questions ont été déposées par M. Harand (Presles-en-Brie) suite au RAD 2021 reçu.

- Question sur les volumes exportés 7 405 m³ (p.33) ?

Réponse du Président : les volumes exportés ce sont des volumes qui passent et qui vont alimenter la Brie Boisée (secours vers la Brie Boisée – complément en cas de besoin et d'entretien). Ils ne sont pas raccordés sur le gros transport – chambre de comptage avec débitmètre.

- Question 30% de perte d'eau non consommé et 4550 m3 sans comptage (p.8 – pt6) ?

Réponse du Président : 270 m3 estimés au titre des prises d'eau sur les poteaux incendie au titre du curage (identique à l'historique). 500 m3 estimés au titre des prises d'eau sur les poteaux incendie pour le balayage (identique à l'historique) et l'utilisation par des gens qui se servent encore sur les poteaux incendie c'est bien regrettable. 3780 m3 qui sont estimés au titre des essais de poteaux (270 PI x 14m3/PI). En 2022 266 PI était pris en donnée patrimoniale et 14 m3 est la règle que préconise l'ASTEE on est légèrement au-dessus. Et en 2020 s'ajoutait aussi, ponctuellement, 120 m3 au titre du chantier d'hydrocurage de la SNCF à Tournan.

En ce qui concerne les 30% de pertes, ce n'est pas un indicateur du RAD, mais cela ressemble aux ratios pertes volumes comptabilisés, et toutes les formules sont déjà dans le bilan hydraulique du RAD. Vous pouvez vous y reporter pour la compréhension. On peut aussi préciser que les gros volumes livrés négatifs livrés gratuitement correspondent à de grosses régularisations en 2021 suite à des sous estimations de consommation « gros consommateurs », essentiellement sur Gretz-Armainvilliers (18 000 m3 la Française des Grands Vins) et Tournan-en-Brie (13 000 m3 Mairie de Tournan) liées à des problèmes de télé-relais.

- Question : obligations réglementaires, descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement, plan d'action à la réduction des pertes d'eau ?

Réponse du Président : Pour les recherches de fuites, on vous en a parlé et on vous a expliqué le découpage qu'avait réalisé le bureau d'études pour la mise en place de cette sectorisation (débitmètres, remontées d'informations, chercheurs de fuites, 60 pré-localisateurs sur bouches à clé permettant d'affiner ce que l'on détecte avec les débitmètres de sectorisation. On commence à avoir des retours positifs et le bureau d'études, dans le cadre de la dernière phase de son marché, continue à avancer sur ce point afin de cibler financièrement nos futures interventions.

- Question possibilité de prévoir une visite d'usine de production, Morsang sur Seine par exemple ?

Réponse du Président : En ce qui concerne la visite d'usine, évoquée au début de ce mandat, c'est toujours d'actualité. Elle s'organiserait sur une journée, à la rentrée de septembre, avec visite des installations, sur la partie gros transport, du surpresseur de Varennes-Jarcy, de l'usine de Morsang, du fonctionnement du dispatch, à Montgeron, pour la partie eau potable, et on terminerait par le réservoir et la station de remise en pression de Gretz-Armainvilliers, sous réserve de l'épidémie Covid qui revient et des contraintes qui nous obligeront à ce moment-là.

Monsieur François n'a pas d'autres informations à communiquer. L'actualité ce sont les travaux qui ont démarrés et qui vont se poursuivre jusqu'à la fin octobre - voir novembre-. Le Président rappelle les grosses difficultés d'approvisionnement, ainsi que les délais catastrophiques, pour ce type de chantier.

Monsieur Cuypers demande où en est la campagne de remplacement des compteurs. Le Président fait remarquer que la campagne de remplacement et l'âge des compteurs sont conformes et qu'il est possible de se rapporter nouveau contrat de DSP en cours.

Monsieur François rappelle que l'âge limite des gros compteurs est de 20 à 25 ans (à confirmer) et la campagne de remplacement se fait toujours en fonction de l'âge des compteurs. Relève des compteurs pour les gros consommateurs 4 fois par an et pour les particuliers on procède à un relevé annuel afin de vérifier qu'il n'y ait pas de dérive.

Le Président remercie notre délégataire pour la présentation qui vient d'être faite à l'assemblée et procède à la lecture de la délibération relative à la présentation du RAD 2021 et à l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022-.

Les Membres présents de l'assemblée prennent acte du RAD 2021 et adopte le RPQS 2022 eau potable à l'unanimité.

Point 3 - Bilan de fonctionnement 2021 SUEZ Eau France (LSAM et extension Brie Centrale)

Le Président propose de passer au rapport annuel – transport 2021 et au RPSQ 2022-ESP transport 2021. Il indique que le RPQS – ESP transport 2022 est le reflet de ce qui a été précédemment présenté à l'assemblée par Suez Eau France. Il fait part d'une erreur portée au RPQS au sujet des sites d'approvisionnement en précisant que pour Morsang sur Seine l'approvisionnement est de 70% et non 50% et que pour la nappe de Champigny le pourcentage est de 30 et non 50% comme porté au rapport et procède à la lecture de la délibération. Le Président rappelle également les infrastructures du SMIAEP qui permettent le transfert LSAM : la station de reprise de Varenne-Jarcy, la bache de Brie Comte Robert de 5000 m3 et la bache de Gretz de 2400 m3. Le réseau de transport comprenant 17,4 km de canalisations. Rappel des 18 communes alimentées par la LSAM pour la fourniture d'eau en gros et précise que le contrat de fourniture en eau pour la Brie Centrale court jusqu'en 2043.

Aucune question de la part de l'assemblée.

Les Membres de l'assemblée prennent acte du rapport annuel du délégataire – transport 2021 et adopte à l'unanimité le RPQS 2022-ESP transport.

Compte rendu des décisions du Président :

Le Président rappelle que selon le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 du CGCT, et la délibération n°2020-013 du 02/09/2020 portant délégations consenties par le Comité Syndical au Président, celui-ci est tenu d'informer les Membres de l'assemblée du Comité des décisions qu'il a prises. Voici, pour information les décisions que j'ai prises depuis le précédent Comité.

- **Décision n°2022-004**
Décide d'accepter le devis de la Société NOVUS IT, basée à Roissy en Brie, pour l'installation et la mise en place dans les locaux du Syndicat d'une baie de brassage informatique, pour un montant mensuel de 1937.96 € TTC.
- **Décision n° 2022-005**
Décide d'accepter le devis de la Société INGENI'EAU, basée à Melun, afin d'obtenir une analyse indépendante du RAD 2021 remis par notre délégataire Suez Eau France et la rédaction du RPQS 2022. Le montant de cette mission s'élève à 3 132.00 € TTC et intègre une présentation lors d'un prochain comité syndical.
- **Décision n°2022-006**
Décide d'accepter le devis de la Société AMAZON, société de commerce en ligne, pour l'achat et l'installation d'un destructeur de documents dans les locaux du Syndicat pour un montant de 868.22 € TTC.
- **Décision n°2022-007**
Décide d'accepter l'offre de l'Agence Web-Studios aux fins de créer et héberger le futur site internet de notre Syndicat. Le montant de cette prestation s'élève à 4 095.60 € TTC.

Les Membres présents de l'assemblée prennent acte de ces décisions.

Point 4 - QUESTIONS DIVERSES

La Commune de Presles-en-Brie demande que leur soit fourni les coordonnées de l'Agence Web-Studios dans le cadre de la refonte de leur site internet.

Il a été répondu aux questions diverses posées par Monsieur HARAND pendant la présentation du RAD 2021.

Pas d'autres questions.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie les Membres de l'Assemblée et clôture la séance à 18h56.

Le Secrétaire de Séance

P. FOLLIOT



Le Président

Guy USSEGLIO-VIRETTA